

**Année Scolaire 2019 – 2020**  
**Séance n° 3**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL  
Lundi 2 décembre 2019**

A 18 h 10, le quorum étant atteint, Monsieur Coursodon, proviseur du Lycée polyvalent, ouvre la séance. Madame Aouadh, parent d'élève, accepte d'être secrétaire de séance.

Le président du conseil d'administration demande à rajouter à l'ordre du jour les points 5, 6 et 7 :

1. Contrats et conventions ;
2. Présentation du budget 2020 ;
3. D. B. M pour information ;
4. Sorties scolaires  
Voyages : participation des familles pour l'Allemagne ; Changement de destination pour les T STMG (Benin au lieu de la Guinée)
5. Traitement des frais de déplacement des personnels
6. Modification du règlement d'attribution des fonds sociaux
7. Point structure et prévision des effectifs pour la rentrée 2020 - 2021
8. Questions diverses

La modification de l'ordre du jour de la séance est soumise au vote :

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

Le compte-rendu du CA N°2 est soumis à l'approbation des membres du CA :

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : le compte rendu du CA n°2 est adopté à l'unanimité.**

**1 ➤ Contrats et conventions**

Monsieur Coursodon demande l'accord du Conseil d'administration pour signer les conventions et contrats suivants :

a) Convention SESSAD Gerland : La présente convention porte sur le partenariat avec le SESSAD. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre le LPO Jacques Brel et les établissements médico-sociaux. La prise en charge, sous forme de cours, s'effectue pendant le temps scolaire et durant la scolarité de l'élève. Aucun coût financier pour les familles.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention SESSAD Gerland est adoptée à l'unanimité**

b) Convention EM Lyon : Par la présente convention, le LPO J. Brel et l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) souhaitent pérenniser leur partenariat en vue de promouvoir l'accès des élèves au parcours d'excellence, autour du programme dénommé "Trait d'union multicampus-multiquartiers". La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. Elle est reconductible par tacite reconduction.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention EM Lyon est adoptée à l'unanimité**

c) Convention Lyon 1 : Cette convention règle les rapports entre l'établissement de formation Université Claude Bernard Lyon 1 et le LPO J. Brel pour des stages d'observation et de pratique accompagnée dans le 2° degré. La convention conclue est valable pour l'année 2019/2020 et consiste à donner aux étudiants inscrits en UFR STAPS (Master 1) la vision la plus complète possible de l'institution dans laquelle ils seront appelés à évoluer. Les étudiants concernés seront en situation du 12 novembre 2019 au 27 janvier 2020.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention Lyon 1 est adoptée à l'unanimité**

d) Convention Lyon 2 : La présente convention entre le LPO J. Brel et l'université Lyon 2 a pour objet de permettre aux lycéens d'assister à des cours magistraux de découverte du monde universitaire. Cette action concerne les classes de Seconde et Première qui s'y rendront les 18 et 25 mars de 10h à 17h30. La convention est conclue pour l'année scolaire 2019-2020.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention Lyon 2 est adoptée à l'unanimité.**

e) Convention Lyon 3 : Le LPO J. Brel et l'université Jean Moulin Lyon 3 a pour objet de permettre aux lycéens des classes de Première de suivre des cours de première et seconde années de Licence et de DUT au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3. Cette action dont la convention est conclue pour l'année scolaire 2019-2020, vise à faciliter les choix d'orientation des lycéens qui s'engagent dans l'enseignement supérieur. Les cours au choix se dérouleront du 24 au 28 février 2020 et les inscriptions en ligne du 13 au 14 février 2020.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention Lyon 3 est adoptée à l'unanimité.**

### **18h20 arrivées de deux personnes**

f) Convention BAL avec le collège Michelet : L'association Le BAL (loi 1901), le collège Jules Michelet et le LPO J. Brel formalisent un cadre collaboratif afin de permettre à des jeunes âgés de 14 à 20 ans de s'engager dans le programme "Que faire ?". Il s'agit de permettre aux jeunes issus des QPV de mener des actions de réflexion sur leur positionnement au regard des bouleversements que traversent les sociétés modernes. Comment s'investir ? Que faire ? Comment devenir acteur d'une vie collective ? La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2019-2020. Toutes les actions sont menées par le CDI du LPO J. Brel.

**21 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention BAL avec le collège Michelet est adoptée à l'unanimité.**

e) Convention RGPD : Conformément au règlement général sur la protection des données n° 2016/679, le LPO Jacques Brel et l'académie de Lyon conviennent par la présente convention de désigner Madame Sylvie TOURNIER comme déléguée à la protection des données. Son rôle est d'informer et de conseiller le responsable de traitement ; de garantir le respect du règlement général sur la protection des données, de conseiller l'EPL sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la PD et de coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle.

**21 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention RGPD est adoptée à l'unanimité.**

f) Convention de stage avec Lyon 1 UFR Staps : La présente convention règle les rapports entre l'établissement de formation Université Claude Bernard Lyon 1 et le LPO J. Brel pour des stages d'observation et de pratique accompagnée dans le 2° degré. La convention conclue est valable pour l'année 2019/2020 et consiste à donner aux étudiants inscrits en UFR STAPS (Master 1) la vision la plus complète possible de l'institution dans laquelle ils seront appelés à évoluer. Les étudiants concernés seront en situation du 12 novembre 2019 au 27 janvier 2020.

**21 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la Convention de stage avec Lyon 1 UFR Staps est adoptée à l'unanimité.**

## **2 > Présentation du budget 2020**

L'adjoint gestionnaire, monsieur Samba explique qu'il s'agit d'un document juridique.

Le budget répond à certains principes déclinés ci-dessous.

- L'annualité : l'ensemble des opérations budgétaires doit se rattacher à un exercice comptable qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
- La spécialité : ce principe organise la structure budgétaire en imposant la non fongibilité des crédits entre les services qui composent le budget, soit entre les crédits de fonctionnement et ceux d'investissement.
- L'universalité : le budget annuel doit présenter l'intégralité des charges et des produits connus au moment de son élaboration. Ce principe conduit à l'exigence de sincérité pour répertorier les actions à ouvrir.
- L'équilibre budgétaire : le budget doit être présenté et adopté en équilibre réel. Ce principe implique que le montant total des charges est couvert par des recettes prévisibles ou par le recours à un fonds de roulement suffisant. Au lycée J. Brel, Le financement du voyage des accompagnateurs participe de ce dernier cas de figure.
- L'unité budgétaire : elle désigne l'obligation pour l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement de figurer dans le budget général. Le budget spécial du CFA privé Ducretet renforce cette unité.

Le budget soumis au vote comprend des crédits ouverts répartis comme suit :

- 1 454 120.46€ en dépenses,
- et 1 449 250.41€ en recettes.

L'écart de -4 870.05€ relève du financement sur fonds propres de la part accompagnateurs (2 891.25€) et de la prise en compte de l'amortissement réel (-1 978.80€).

21 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE. Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

### **3 > Décision budgétaire modificative**

L'Adjoint-Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des modifications au budget suivantes :

- DBM n° 22 sur la rectification de la taxe d'apprentissage (actualisation de la prévision de la taxe d'apprentissage),
- DBM n° 23 sur la matière d'œuvre ASSP de 384 euros (intégration au budget des crédits alloués par le rectorat pour l'achat de matière d'œuvre en vue des examens ASSP),
- DBM n° 24 sur l'ajustement à la hausse des bourses nationales de 46 498.36 euros.

### **4 > Sorties - voyages**

a) Sorties scolaires : Monsieur Coursodon présente les sorties scolaires à venir.

**21 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE** Les sorties scolaires sont adoptées à l'unanimité.

b) Voyages scolaires :

- **Bénin** : le voyage scolaire organisé du 14 mars au 29 mars 2020 au Bénin, à Cotonou et à Allada. Le groupe est constitué de vingt (20) élèves et de trois (3) adultes. Dans le cadre de l'ouverture culturelle, le projet permet aux élèves de découvrir les manières de vivre et autres pratiques sociales d'un pays d'Afrique sub-saharienne. Le prix total du voyage est de 26 653€ financé par des contributions institutionnelles et privées, puis des ventes de produits par les mini-entreprises. Le voyage est gratuit pour les familles et pour les accompagnateurs. Il est intégralement financé, soit à hauteur de 26 653€. Aucun coût pour le lycée J. Brel non plus.

Le principe du voyage au Bénin et son budget sont autorisés à l'unanimité.

**21 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE** Le voyage et le budget du Bénin est adopté à l'unanimité.

- **Berlin - Oschatz** : Le présent acte porte sur le voyage scolaire organisé en Allemagne du 27 mars au 08 avril 2020. 15 élèves y participeront accompagnés par 2 adultes. Budget global du voyage = 7095,13€ Financement = 2800€ de la Région AURA ; subvention ville de Vénissieux = 300€ ; Don Maison des lycéens = 150€ ; subvention OFAJ = 525€ ; participation des familles = 2 485.41€ pour l'ensemble des 15 familles, soit 165.69€ par élève. Le fonds propre du lycée contribue à hauteur de 835€. Il est entendu que la participation de chaque famille ne devra pas dépasser les 180€ pour ce voyage.

**21 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE** Le voyage et le budget de Berlin est adopté à l'unanimité.

### **5 > Traitement des frais de déplacement des personnels**

Le chef d'établissement présente aux membres du conseil d'administration une note, qui organise et formalise les modalités de remboursement et de prise en charge des frais de déplacements des personnels du LPO J. Brel.

**21 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE** Le traitement des frais de déplacement des personnels est adopté à l'unanimité.

### **6 > Règlement d'attribution des fonds sociaux**

Monsieur Coursodon définit le règlement d'attribution des aides sociales par la commission du fonds social. Il est valable jusqu'à modification ou abrogation par le conseil d'administration lui-même. Le champ des dépenses éligibles s'élargit.

**21 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE** Le règlement d'attribution des fonds sociaux est adopté à l'unanimité.

## 7 ➤ Point structure et prévision des effectifs pour la rentrée 2020 - 2021

Les services du rectorat prévoient pour la rentrée prochaine :

- 180 élèves en 2nde GT sur 6 divisions. La direction du lycée a souhaité porter cet effectif à 210 élèves sur 7 divisions, ce qui semble plus vraisemblable au vu des effectifs de 3ème dans les collèges de secteur.

- 183 élèves en 1ère GT. Compte-tenu de la faiblesse des effectifs de 2nde à la rentrée 2019 (190 élèves en 2GT à la rentrée 2019), il est envisagé de créer 3 divisions de 1ère générale et 4 divisions de 1ère technologiques.

- 226 élèves en terminale GT. Maintien de la répartition sur 4 divisions de terminale générale et 4 divisions de terminales technologiques. Cette répartition permettra d'accueillir davantage d'éventuels redoublants.

Le maintien des 4 spécialités proposées sur la filière STMG est évoqué : le mode de financement par le rectorat de ces différentes spécialités n'est pas encore connu à l'heure actuelle. Il est probable que le maintien des 4 spécialités nécessite un financement sur la marge d'autonomie de l'établissement. Or depuis plusieurs années on constate que la spécialité SIG attire peu d'élève (11 inscrits cette année) et est souvent choisie par défaut. Il est donc envisagé de faire évoluer l'offre de formation en maintenant 3 spécialités uniquement (Ressources humaines - Mercatique - Gestion finance).

## 8 ➤ Questions diverses

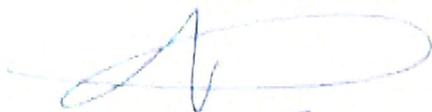
Monsieur Coursodon fait la lecture de la question du collège enseignants : « Serait il possible que les professeurs passent plus rapidement que les élèves à la restauration scolaire lorsqu'ils n'ont qu'une heure de cours ? ».

La question donne lieu à échanges contradictoires sur l'opportunité de donner ou pas la priorité à certains enseignants sur la file d'attente de la chaîne de distribution.

In fine, la demande est rejetée. Le temps passé avant service (moins de 15 minutes) ne justifie pas de passer en priorité devant les élèves. De surcroît, il arrive régulièrement que certains élèves aient également peu de temps pour déjeuner.

Fin de la séance à 20h30.

La Secrétaire de séance



N. AOUADH

Le Proviseur



D. COURSDON